

Enseignement**Les 7^e médecine auront le numéro Inami**

Les étudiants en 7^e médecine auront le numéro Inami. Les doyens ont reçu une communication en ce sens. Telle est l'information principale donnée par le ministre Marcourt en réponse à la question parlementaire posée par Caroline Persoons, députée DéFI au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. *“Les doyens peuvent octroyer les numéros Inami disponibles en suffisance pour cette année. Mais le dossier reste ouvert et le cadastre bloqué au fédéral”*, indique Mme Persoons. (Belga)